

# *Le p'tit Crouaisien*

**Bulletin d'information municipale**

SEPTEMBRE 1994

BUDJET PRIMITIF 1994

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES GLOBALES 1028256 F

Détail des dépenses

DENREES et FOURNITURES (combustibles, fournitures scolaire et bureau produits d'entretien, etc...) 44000 F

FRAIS DE PERSONNEL: 241400 F

Personnel permanent titulaire- 116000 F

Personnel non titulaire- 57000 F

Cotisations centre de gestion- 2400 F

Rémunération diverses (receveur, personnel remplaçant)- 16000 F

Charges sociales- 50000 F

IMPOTS ET TAXES 35000 F

TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS: 125727 F

Entretien de terrains: 8000 F

Entretien de batiments: 20000 F

Entretien de voiries et de réseaux:27680 F

Entretien de matériel, outillage et mobilier:8000 F

Aquisitions de petit matériel outillage et mobilier:21047 F

Electricité, eau, gaz, assainissement: 30000 F

Primes d'assurances:11000 F

PARTICIPATION ET CONTINGENTS: 128776 F

Contingent pour dépenses d'aide sociale: 33725 F

Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics:4000 F

Cotisations municipales: 180 F

Contingent pour service incendie: 19716 F

Participation à chargee intercommunales( voiries communales, voiries rurales, sictom, groupe d'aide RP):69500 F

Autres contingents et participations diverses: 655 F

Autres prestations de services: 1000 F

FRAIS DE GESTION GENERALE:87500 F

Fêtes et cérémonies: 10000 F

Impressions, reliures et autres prestations de service: 5500 F

Documentation générale: 2000 F

Frais de PTT: 5000 F

Frais d'acte et de contentieux: 10000 F

Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints: 55000 F

FRAIS FINANCIERS

Intérêts: 72811 F

ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS: 25000 F

Comice agricole cantonal 3F/habitant: 1074 F  
Centre antituberculeux: 50 F  
Centre Eugène Marquis (anticancéreux): 50 F  
Amicale des donneurs de sang: 150 F  
"Les Ajoncs D'Or", Monfort: 150 F  
Association ADMRde ST MEEN: 500 F  
Chambre des métiers: 100 F  
Maison familiale rurale de ST MEEN: 100 F  
Maison familiale rurale "LA ROUVRAIS": 100 F  
Association de chasse: 800 F  
Cantine scolaire: 7500 F  
Association UNC AFN: 800 F  
US le CROUAIS: 2200 F  
Comité des fêtes: 800 F  
Association de parents d'élèves pour sorties scolaires: 1000 F  
Les Amis de ST LAURENT: 3000 F  
Association des Pongistes Crouaisiens: 1000 F  
Association "Club des retraités": 800 F  
Association "Vivre et travailler à BETOKO": 250 F  
Association "Un souffle pour marcher": 500 F  
Association "Emploi et développement": 1000 F  
**PROVISIONS: 3076 F**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1028256 F

Produits de l'exploitation: 38500 F  
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères: 38000 F  
Redevance et taxes funéraires: 500 F  
Produits domaniaux: 8300 F  
Recouvrement- Subventions: 19500 F  
Dotations versées par l'état: 400262 F  
Impôts indirectes: 12750 F  
Contributions directes: 452627 F  
Produits antérieurs :(excédant de fonctionnement reporté): 96317 F

SECTION INVESTISSEMENTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 783819 F

Remboursements d'emprunts: 91905 F  
Acquisition de biens meubles et immeubles 124314 F  
Travaux de bâtiment et de génie civil: 567600 F

RECETTES D'INVESTISSEMENTS: 783819 F

Excédent d'investissements reportés: 191502 F  
Subventions d'équipement de l'état: 261000 F  
Prélèvement sur recettes de fonctionnement: 207637 F  
Fond de compensation TVA: 31775 F  
Produits des emprunts: 91905 F

## TRAVAUX AU MONUMENT

Au vœux de 1992, le souhait des AFN était de faire inscrire au Monument aux morts le nom de Monsieur EUGENE MOTAIS.

Avec l'aide de la famille et après bien des tracasseries administratives, ceci est chose faite.

La commune a aussi fait repeindre toutes les lettres du monuments. Cette stèle remise à neuf a été honorée le 8 Mai en présence des personnalités de la commune, et de Monsieur DELSAULT; délégué départemental aux anciens combattants.

## SIGNALISATION

Pour celui qui ne connaît pas LE CROUAIS, se diriger dans la commune était devenu difficile du fait de la vétusté de tous les panneaux de signalisation des lieux-dits.

**Ceux-ci viennent d'être changé;**

Des panneaux plus importants indiquant tous les lieux-dits seront aussi installés au bourg, pour chaque carrefour: (BOSCHERAIS-BAHAC)

## TRAVAUX EN COURS

L'aménagement des vestiaires du terrain de football se poursuit

---

Mise en place d'un escalier et remise à neuf de la toiture au logement de fonction de l'école.

---

## PROJETS EN COURS

Aménagement de la Fontaine ST LAURENT avec terrain paysagé et arboré puisque la commune envisage d'acheter le terrain de Monsieur LABBE qui borde cette fontaine.

La Commune envisage aussi la construction d'un étang communal sur des terrains qui lui appartiennent déjà .

Les vitraux de l'église se dégradant de plus en plus la Municipalité a décidé de leurs réfection au plus vite .

### SALLE POLYVALENTE

Beaucoup d'entre vous ont pu voir les différents plans du projet de la salle polyvalente affichés en mairie .

Avec beaucoup de méfiances Monsieur Le Maire a pris la décision d'expertiser cette étude . Il apparait, suite à tous les devis et informations recueillis auprès des différentes entreprises que cela dépassait très largement les moyens financiers de la commune .

Par ce fait Monsieur Le Maire a donc décidé d'annuler le contrat le liant avec le premier architecte et a pris la décision de rompre toutes collaborations et transactions avec celui-ci .

Un autre cabinet d'architecte a été contacté .

Le dossier est en bonne voie, heureusement pour les finances de la commune .

### BIEN VIVRE A LA CAMPAGNE

Propriétaires de terrains nous vous rappelons que vous devez ( pour le confort et la sécurité de tous ), faucher toutes les herbes ( bonnes ou mauvaises ) de vos terres cultivées ou en friches .

### GARDES D'ENFANTS

La commune de le CROUAIS dispose de quatre nourrices agréées

Madame Maryvonne GALLON

Madame Marie Claire LECOEUICHE

Madame Léone MASSARD

Madame Marie PERDRIX

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle des fêtes applicables au 1er Janvier 1994 .

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	JOURNEE	SOIREE à partir de 14h	JOURNEE	SOIREE à partir de 14h
Salle des fêtes	225 F	220F	380 F	325F
Salle des fêtes + cuisine	380 F	325 F	475 F	430 F
Salle des fêtes + cuisine + vaisselle	540 F	430 F	645 F	540 F
Vin d'honneur	100 F			

Chaque association de la commune a droit à une journée gratuite par an .

La salle sera aussi mise à disposition gratuitement lors de la fête communale et le jour des classes .

### DERNIERE MINUTE

La commune a décidé d'établir un chèque de caution de 400F à chaque location de la salle des fêtes, et afin d'éviter tout abus, d'autoriser l'ouverture de celle-ci jusqu'à 2H"30.

## HUMOUR

### LA COMMUNE EST RICHE !

1er ÉPISODE:

**CONTRAIREMENT A CE QUE CERTAINS VEULENT FAIRE CROIRE, L'EMPIERREMENT DU TERRAIN D'UNE SOCIÉTÉ SUR LA COMMUNE, N'EST PAS PRIS EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ, MAIS BIEN PAR L'ENTREPRISE ELLE MÊME.**

**Y AURA T'IL UNE SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO ?**

## CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

LISTE NOMINATIVE DES PREMIERS PRIX DU DEUXIEME CONCOURS DES  
MAISONS FLEURIES

### CATEGORIE FERMES

1er prix MR ET MME FAUCHOUX LEON

2ème prix MR ET MME OLIVE ARMEL

### CATEGORIE MAISONS RURALES

1er prix MR ET MME BIZETTE ALPHONSE

2ème prix EX AEQUO MR ET MME TERRA MARCEL ET MR ET MME OZANNE ALBERT

4ème prix MR ET MME COULON ANDRE

### CATEGORIE MAISONS

1er prix MR ET MME FAUCHOUX LOUIS

2ème prix MR ET MME BOUEDO ALAIN

3ème prix MR ET MME TERRA JOSEPH

4ème prix MR MARTIN JEAN CLAUDE

5ème prix MR ET MME MERCERIE PIERRE

### VOICI LA LISTE TOUTES CATEGORIES CONFONDUES DES AUTRES GAGNANTS DE CE CONCOURS

MR ET MME BOURRIEN YVES

MME CHEVEU LOUISE

MR ET MME COULON VICTOR

MR ET MME EVEN GERMAIN

MR ET MME GORRE GERARD

MR ET MME HARDOUIN CHARLES

MR ET MME LABBE JOSEPH

MR ET MME MERCERIE GILBERT

MR ET MME MERCERIE PIERRE (PERE)

MR ET MME MERCERIE RENE

MR ET MME MESNAGE ROGER

MR ET MME ODIE HUBERT

MR ET MME PAIN FRANCIS

MME PERDRIX MARIE

MR ET MME PERROT JEAN

MR ET MME PIEDERRIERE MAURICE

MME RATZEL MARIE-JEANNE

MR ET MME THOMAS RENE

MR ET MME TOSTIVINT LOIC

MR ET MME TOUANEL CLAUDE

MR ET MME TOUPE PIERRE

LA REMISE DES PRIX DE CE CONCOURS AURA LIEU LORS DE LA CEREMONIE  
DES VOEUX DU MAIRE.

## NOS ASSOCIATIONS

### UNC AFN

A l'occasion du 8 mai une messe a été célébrée à la mémoire des anciens combattants du Crouais suivit d'un dépôt de gerbe au monument aux morts .

Monsieur DELSAULT a remis la médaille commémorative d'Algérie à Monsieur JEAN-FRANCOIS DAO : Félicitation au décoré!

Après la cérémonie, un vin d'honneur était offert par la Municipalité au Café Martin suivi d'un repas au restaurant, puis nous nous sommes tous retrouvés chez Monsieur DEFFAINS pour jouer aux palets .

Cette journée fut très agréable pour tous .

Le 26 juin a eu lieu une excursion sur les plages du débarquement Pour la première fois, au Crouais nous avons formé deux cars . Des amis de ST MEEN et de MONTAUBAN avaient pris part à ce voyage .

Cette journée a été très agréable et s'est déroulée dans une très bonne ambiance musicale puisqu'un accordéoniste de Caulnes nous accompagnait .

Au retour un apéritif fut servi au Café Martin .

Nous vous remercions et nous souhaitons faire la même chose l'année prochaine .

Nous vous rappelons aussi, qu'un concours de belote aura lieu le 20 novembre 1994 .

### ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Nous recherchons des volontaires pour la distribution des sacs pour la collecte de vêtements qui aura lieu fin novembre .

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARE SNCF DE MONTAUBAN

LUNDI : De 10H45 à 12H30 et de 14H45 à 17H00

MARDI: De 9H00 à 12H15

JEUDI

VENDREDI: De 10H45 et de 14H50 à 17H45

SAMEDI: De 9H30 à 12H00

MONTAUBAN DE BRETAGNE

DOMINIQUE FLEURY : TEL 99 09 40 07



## AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

### L'action, les services, les aides

L'association d'aide à domicile en milieu rural du canton de Saint-Meen-Le-Grand ( A.D.M.R. ) mène une action d'aide et de soutien au domicile des familles, des retraités et des handicapés, dans leur vie quotidienne, tant sur le plan pratique que moral.

#### Le service " Travailleuse Familiale "

En ce qui concerne les familles, celles-ci doivent avoir au moins un enfant de moins de 14 ans et se trouver dans les conditions particulières telles que : maladie de toute nature, maladie liée à la grossesse, naissance, surcharge de travail, fatigue, surmenage.

#### Le service " Aide-ménagère "

En ce qui concerne l'aide aux personnes âgées, une 1ère condition : être retraité. Il est également nécessaire que la personne "demandeuse" ait véritablement un besoin d'être aidée.

L'aide-ménagère n'est pas un droit, mais une possibilité est offerte aux personnes du 3ème âge, de se maintenir dans leur cadre de vie, à leur domicile.

L'attribution d'une aide se fait :

- dans votre commune ( auprès du CCAS ) si vous percevez le Fond National de solidarité.
- à l'ADMR du canton si vous n'êtes pas bénéficiaire du FNS

#### Le service " Téléalarme "

Ce service est mis à la disposition des personnes âgées, malades ou isolées. Un système simple : Une poire à la tête de votre lit et un médaillon autour du cou, vous permet par simple pression de la main de déclencher l'alarme en cas de chute, malaise, risque d'agression. Par cette simple pression le service de surveillance prévient vos voisins, parents ou médecin.

#### Le service " Portage des repas à domicile "

A l'heure actuelle ce service est un projet, l'association ADMR en est au stade de l'enquête. Toute personne momentanément dans l'incapacité de préparer leurs repas pourrait bénéficier de ce service. Ces repas seraient préparés par des commerçants de votre commune.

Pour tout renseignement sur ces différents services joindre l'A.D.M.R.

Téléphone : 99 - 09 - 55 - 02

Ou le relais de votre commune :

Mme GALLON Maryvonne

Téléphone : 99 - 09 - 58 - 58

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

TRUTIN Ophélie née le 13 octobre 1993 à RENNES La Croix Lucas  
GUILLEUX Pierre né le 31 décembre 1993 à RENNES La Poutais  
CARILLET Sylvain né le 27 mars 1994 à RENNES La Ville Egu  
TOUANEL Alexis né le 18 juin 1994 à RENNES Les Portes  
CONNUEL Alexandra née le 12 août 1994 à RENNES La Boscherais

### PUBLICATIONS DE MARIAGE :

Damien FLEURY, militaire engagé, La Louverie et Gaëlle REMY, secrétaire, Lamothe St-Joseph à SAINT-CIERS-D'ABZAC (Gironde).

Franck ROBERT, chauffeur poids lourds, Bourg et Marie-Pierre LE GOUEVEC, employée de cafétéria, La Ville Chalmel à GAEL.

### MARIAGES :

Le 30 juillet 1994 : Patrick BERTHAULT, ouvrier agricole, Le Chêne Bonnet et Catherine MILON, coiffeuse à domicile, Le Chêne Bonnet.

Le 6 août 1994 : Jacky BELIN, agent de maintenance, 3, Ruelle des Moulins à MONTFORT-SUR-MEU et Laëtitia PERROT, étudiante, La Ville Collet.

Le 13 août 1994 : Patrick GLOTIN, agent de fabrication, La Vallonnais et Isabelle COULON, agent social, La Vallonnais.

Le 20 août 1994 : Michel LESGUER, agriculteur, Le Challonge à TREVERIEN et Chrystèle MESNAGE, sans profession, Le Petit Val.

### DECES :

Le 7 octobre 1993 : Mr Henri PHILIPPE, 60 ans, Le Pas de la Lande

Le 10 octobre 1993 : Mme MASSARD née MASSOT Marie, 83 ans, La Grande Fontaine, décédée à SAINT-MEEN-LE-GRAND.

Le 4 décembre 1993 : Mr Henri RENAULT, 73 ans, Les Mollières.

# PREFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

**OBJET** : Permis de construire -  
Volet paysager

**P.J.** : 1 dépliant

Le décret n° 94-408 du 18 mai 1994 pris en application de l'article 6.1A de la loi n° 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme, fixe la liste des pièces à joindre à la demande de permis de construire.

A compter du 1er juillet 1994, la plupart des demandes de permis de construire devront comporter, outre *les plans de situation, de masse et de façades, quatre nouvelles pièces* qui permettront d'apprécier la manière dont les nouvelles constructions s'intègrent dans leur environnement.

Ces nouvelles pièces sont :

- *une ou des vues en coupe,*
- *deux documents photographiques au moins,*
- *un document graphique,*
- *une notice.*

Le détail de ces pièces est mentionné et illustré dans le dépliant joint à la présente lettre.

Ce dépliant explicite aussi les 2 cas qui sont dispensés des pièces du "volet paysager" du permis de construire.

Le respect et l'harmonie des paysages étant une responsabilité partagée, ce volet paysager du permis de construire permet à la fois :

- d'exiger du maître d'ouvrage qu'il justifie la manière dont son projet s'insère dans l'environnement,
- de donner à l'autorité compétente en matière de permis de construire la possibilité d'apprécier si le projet respecte le caractère et l'intérêt des lieux avoisinants.

Je tenais à attirer votre attention sur l'importance de ce volet paysager du permis de construire sachant qu'en l'absence de ces pièces, la demande de permis de construire devra être considérée comme incomplète.

Dans le cas contraire, en cas de recours d'un tiers, cette absence serait sanctionnée par le Tribunal Administratif comme deux affaires récentes l'ont montré.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

[ Albert DAUSSIN-CHARFANTER ]

En plus du plan de situation, de masse et de façades, il faut que votre dossier comporte :

# Quatre nouvelles pièces

ARTICLE R421.2

DU CODE DE L'URBANISME

Le dossier joint à la demande de permis de construire comporte :

**4) une ou des vues en coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande de permis de construire et indiquant le traitement des espaces extérieurs ;

**5) deux documents photographiques au moins** permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche et lointain et d'apprécier la place qu'il y occupe. Les points et les angles des prises de vues seront reportés sur la plan de situation de situation et le plan de masse ;

## La coupe

Elle permet d'une part de vérifier le positionnement du projet par rapport au relief. D'autre part d'apprécier la façon dont la construction et les éléments d'accompagnement (terrasses, voies de desserte, cheminements...)

respectent

la topographie du terrain.

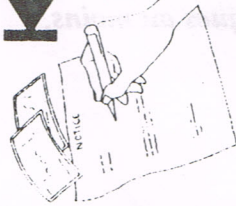
## La coupe



## Le document graphique

Croquis à main levée ou simulation informatique, ce document représente la construction elle-même mais aussi l'ensemble des éléments d'accompagnement.

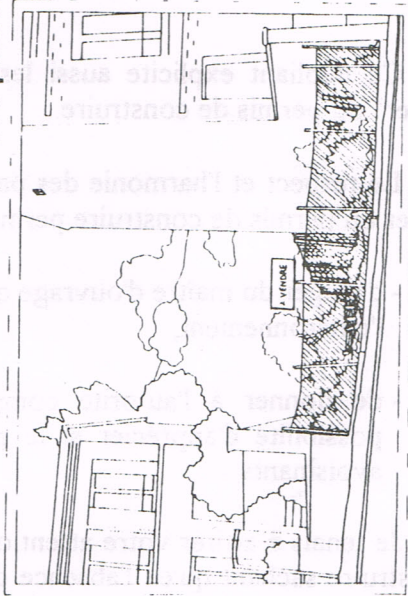
## La notice



### La notice

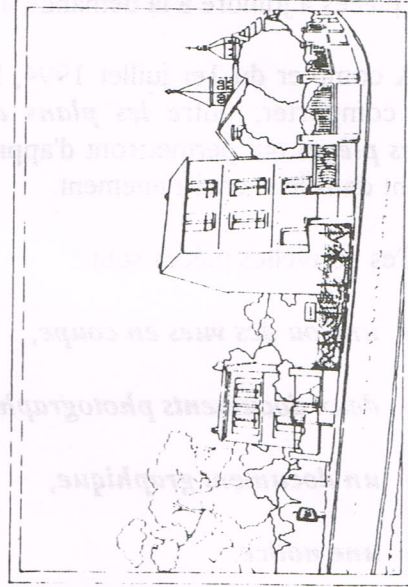
Structurée en deux parties, la notice décrit d'abord l'environnement existant. Elle explique ensuite la façon dont le projet prend en compte le paysage en justifiant les choix présentés dans les documents graphiques du dossier de demande.

## Les photos



### La photo de près

Il s'agit dans la majorité des cas d'une photographie prise depuis la voie publique face au terrain. Elle permet d'apprécier le relief, l'existence ou non de plantations et l'occupation des parcelles contiguës.



### La photo de loin

Cette prise de vue permet de visualiser le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet. Le point de prise de vue dépendra de la situation du projet : zone urbaine ou naturelle, zone accidentée ou non.

**6) un document graphique au moins** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme;

## 7) une notice

permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. A cet effet,

elle décrit le paysage et l'environnement existants et expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ses accès et de ses abords ; (...)

### **Sont dispensées de l'ensemble des pièces nouvelles**

**(coupe, photos, document graphique, notice) les demandes de permis ne comportant ni modification du volume extérieur, ni changement de destination.**

Il s'agit donc de projets portant sur des constructions existantes et en modifiant uniquement l'aspect extérieur ou les surfaces intérieures. Ces projets n'ayant pas ou peu de conséquences en terme de paysage et en l'absence de changement de situation conduisant à une modification des abords (accès, parking...) le dossier exigé est limité aux pièces antérieurement demandées : plan de situation, de masse, de façades.

### **Sont dispensés du document graphique et de la notice**

**les projets qui répondent simultanément à trois conditions:**

- a) être situés dans une zone urbaine d'un plan d'occupation des sols rendu public ou approuvé ou, en l'absence de document d'urbanisme opposable, dans la partie actuellement urbanisée de la commune ;
- b) être situés dans une zone ne faisant pas l'objet d'une protection particulière au titre des monuments historiques, des sites, des paysages ou de la protection du patrimoine architectural et urbain ;
- c) être exemptés du recours à un architecte en application des dispositions du 7<sup>e</sup> alinéa de l'article L 421-2, cela concerne les permis de construire déposés pour des constructions inférieures à 170 m<sup>2</sup> de SHON (surface hors d'oeuvre nette).

Pour plus d'information, adressez-vous à :

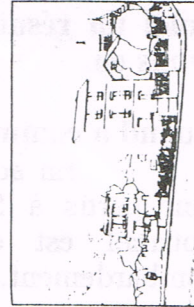
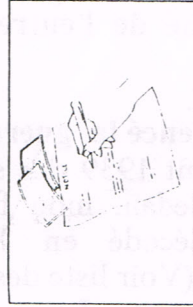
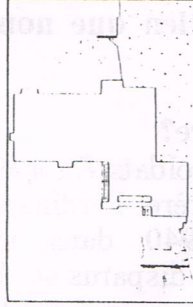
La subdivision de l'Équipement  
de votre secteur.

Pour connaître ses coordonnées  
Tél. au 99.02.82.41.



A compter du 1er juillet 1994 les demandes de permis de construire compteront un volet supplémentaire : **le volet paysager**. Il s'agit de quatre nouvelles pièces qui permettront d'apprécier la manière dont les nouvelles constructions s'intègrent dans leur environnement. Le respect et l'harmonie des paysages se devaient d'être l'affaire de tous. En les préservant, nous contribuons à notre bien-être.

## **Le volet paysager du permis de construire**



Le 6 juin 1994 nous avons invité Mr Francis TOUANEL qui était présent au Crouais pendant la guerre de 39/45, il avait alors entre 12 et 17 ans. A la télé et dans les journaux on parle beaucoup du débarquement, nous, nous étions curieux de savoir ce qui s'était passé au Crouais. Voici un résumé de l'entretien que nous avons eu.

### Quand a commencé la guerre?

En août 1939 des soldats français sont partis à Sedan. mon frère Ferdinand Touanel est décédé en 1940 dans un bombardement. (Voir liste des disparus sur le monument aux morts., La commune a perdu beaucoup moins de ses habitants en 39/45 qu'en 14/18). Au Crouais il n'y a pas eu de civils tués

En mai juin 1940 un régiment français passe à Le Crouais, ils reçoivent l'ordre de partir, Mathurin Touanel les a convoyés vers Merdrignac, c'était la débâcle, ils fuyaient face à l'arrivée des Allemands qui commençaient à occuper la France.

### Est ce qu'il y avait des Allemands au Crouais?

Oui, au Crouais il y a eu deux vagues d'Allemands, ils sont arrivés en 1940, ils étaient 200 dans le bourg, ils avaient des chevaux. C'était surtout des anciens qui auraient préféré rester en Allemagne. Ils ne nous voulaient pas vraiment de mal. J'allais avec eux manger les gâteaux qu'ils ramenaient d'Allemagne en revenant de permission. La première vague allemande couchait dans les greniers dans le foin et dans la paille, des jeunes S.S. montaient dans les chambres, mon père était monté leur demander d'éteindre les bougies. En juin 44 il y a eu une réquisition des chevaux pour charger du matériel en direction de Saint Malo.

### Qui s'occupait de la commune?

Le Maire était Mr CARETTE, il habitait dans les maisons près de la salle des fêtes. Le Secrétaire de Mairie était Mr RAMARE, le curé Mr COLOMBEL. L'instituteur était Monsieur RHEU, il continuait à faire classe, sa voiture avait été réquisitionnée par les Allemands, c'était une traction Citroën.

### Quel a été l'évènement qui vous a fait le plus peur ici?

La gare de la Brohinière a été bombardée en 1940 parce que des avions Anglais faisaient signe aux mécanos de quitter les trains avant de les mitrailler, c'était la résistance. Le lendemain en représailles des bombardiers Allemands ont largué des bombes sur la gare de la Brohinière et sur les prairies de Pelineuc. La gare a été rasée. Depuis Le Crouais on voyait les bombes qui sortaient des avions au dessus de nos têtes, on avait très peur car on ne savait pas où elles allaient tomber, après on a compris que c'était seulement la gare qui était visée.

### Comment vivaient les Crouaisiens à cette époque?

La salle des fêtes était remplie de munitions. Au Crouais les gens mangeaient les produits de la ferme ou des jardins. Pas de radio, pas de télé, à Ranléon il y avait un poste de radio où on écoutait Radio Londres. Les Allemands faisaient le guet du haut du clocher. Des parisiens qui habitaient à la Valonnais, étaient soupçonnés de faire du marché noir quand ils revenaient de Paris, leur maison fut saccagée à tort car ils étaient innocents. Une tranchée avait été creusée au dessus de la fontaine St Laurent pour surveiller l'arrivée des allemands depuis St Meen, les routes étaient barrées par des pieux de bois.

### Aviez vous des armes?

Toutes les armes avaient été réquisitionnées, il était interdit d'en avoir chez soi. Mathurin Touanel avait caché un fusil dans un chêne, les allemands avaient installé leur W-C au pied de ces toilettes, on n'était pas fiers, on avait peur qu'ils retrouvent l'arme. Plus tard on l'a cachée dans un talus, mais elle y a rouillé, elle était fichue.

### Vous souvenez vous de l'arrivée des Américains? Sont ils passés au Crouais?

Non, ils ne sont pas passés directement dans le bourg. Les Américains sont arrivés à Saint Meen le 4 août, ce jour là on était en train de moissonner dans un champ on a tout laissé pour aller les voir. Vous reste t-il encore quelque chose de cette guerre?

Les allemands ont laissé un banc chez moi. Mais en ce moment tous ces souvenirs que l'on revoit à la télé montrent qu'il ne faut plus que ça recommence, ça a été une époque horrible.

article rédigé par les CE. CM